

# AFFECTATION et INSCRIPTION en classe de SECONDE

## au Lycée Jean ZAY

\*\*\*

Vous connaîtrez l'affectation de votre enfant dans un lycée le **30 juin 2020**. A compter de cette date, **et avant le 03 juillet**, vous devez procéder à la télé-inscription dans l'établissement dans lequel il a été affecté. Le présent document a pour but de vous indiquer la démarche à suivre si votre enfant est affecté au lycée Jean ZAY :

### **ETAPE 1 : Télé-Inscription**

**Le 30 juin**, le collège dans lequel votre enfant effectue sa scolarité vous transmet le courrier d'affectation de votre enfant en lycée.

Vous devez, dès lors, accepter l'affectation de votre enfant **AVANT LE 03 JUILLET**. Cette démarche s'effectue **PAR INTERNET**.

#### **Comment?**

- **En se connectant sur le portail internet ATEN** (Accès Télé services Education Nationale) à l'adresse suivante :

<https://portailteleservices.ac-clermont.fr/>

*\* Si vous n'avez pas d'accès à un ordinateur, vous pouvez vous rendre dans le collège de votre enfant qui mettra à votre disposition « un kiosque d'accès à internet ».*

**Dans tous les cas, vous devez procéder à la télé-inscription de votre enfant avant le 03 juillet midi, date fermeture du serveur.**

#### **Lorsque vous aurez enregistré votre inscription :**

- cliquer sur l'onglet « télécharger le récapitulatif »
- puis cliquer en haut à droite de votre écran « lire le message du lycée d'affectation ».

### **ETAPE 2 : FINALISATION DE L'INSCRIPTION**

Le message du lycée d'affectation vous permet de télécharger le dossier d'inscription en seconde.

- Renseigner scrupuleusement chaque rubrique et joindre les pièces demandées, **puis retourner le dossier d'inscription (avec les pièces demandées)**

- **de préférence** par mail au service vie scolaire : [vs.jeanzay@ac-clermont.fr](mailto:vs.jeanzay@ac-clermont.fr)

- ou par voie postale : [Lycée Jean ZAY - Service Vie scolaire - 21 rue Jean ZAY - 63 300 THIERS](#)

### **AVANT LE 05 JUILLET 2020**

*\* Si vous ne pouvez pas télécharger le dossier d'inscription, vous pourrez le retirer à l'accueil du lycée Jean-Zay le 30 juin 2020 avant 18h00.*